



Conseil de sécurité

**Distr.
GENERALE**

**S/20075
1er août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS**

**LETTRE DATEE DU 1er AOUT 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA POLOGNE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Pologne, publiée dans la presse polonaise le 30 juillet 1988, au sujet des possibilités existant actuellement de mettre un terme à la guerre entre l'Iran et l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Eugeniusz NOWORYTA

Annexe

C'est avec satisfaction que la Pologne salue l'acceptation par le Gouvernement iranien de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité en date du 20 juillet 1987. Cette résolution définit les conditions nécessaires à la cessation de la guerre destructrice qui se poursuit maintenant depuis près de huit ans et à la restauration de la paix dans la région.

Je voudrais rappeler que cela fait longtemps que la Pologne manifeste dans ses relations extérieures son opposition catégorique à cette guerre et prône la cessation rapide des opérations militaires et l'application de toutes les dispositions de la résolution 598 (1987).

La Pologne a en outre tout fait pour favoriser les efforts de médiation du Secrétaire général. C'est avec la plus grande détermination que nous réitérons aujourd'hui notre appui. Suite aux propositions du Secrétaire général, nous examinons la possibilité que des officiers polonais fassent partie du Groupe d'observateurs militaires de l'ONU.

Nous pensons que la décision de l'Iran a créé des conditions favorables pour que la guerre se termine de façon juste. Nous demandons à l'Iran et à l'Iraq de procéder immédiatement au cessez-le-feu, de rappeler leurs troupes dans les limites des frontières internationales et d'entamer des négociations de paix.

La Pologne souhaitait entretenir des relations amicales et mutuellement avantageuses avec tous les pays du Golfe et elle se déclare disposée à le faire.
